

Département
Bas-Rhin

COMMUNE DE ROSENWILLER

Arrondissement
MOLSHEIM

Compte-rendu
du Conseil Municipal

Séance du 8 Avril 2011

Nombre de Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la Présidence de M. WANTZ Philippe, Maire

Membres présents : RUEL Pierre, Adjoint, HUCK Jean-Claude, Adjoint, ARNOLD Thomas, DUFFNER Laurent, EINHART Michel, FISCHER-STEGER Anne, HUBER Agnès, HUCK Claudine, HUCK Jean-Georges, MUHLMAYER Etienne.

Membres absents et excusés : BARABINOT Dominique, BLANSCHÉ Alain

Membres en retard et excusés : EINHART Roland, WISSER Sébastien

Le secrétaire de séance ayant été désigné en la personne de Madame HUCK Claudine, le quorum étant atteint; le Maire, propose de commencer la séance et remercie par avance l'ensemble des membres présents pour leur participation à cette réunion .

Avant de commencer la séance, le maire annonce que Dominique BARABINOT a donné procuration à Pierre RUEL pour le représenter et prendre part à toutes les délibérations de la séance.

Il tient aussi à remercier Pierre RUEL et la commission des finances pour leur travail d'élaboration des budgets.

Ouverture de la séance : 20h40

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le Maire soumet aux voix le procès verbal de la séance du 4 mars 2011 pour approbation.

Le compte rendu est adopté :

11 VOIX : POUR

1 VOIX : ABSTENTION

2. INFORMATIONS

1) Compte-rendu de la réunion du Syndicat du Rosenmeer (31/03/2011) Commenté par J.Claude HUCK

Les maires et adjoints des trois communes (Rosenwiller, Rosheim et Bischoffsheim) se sont rencontrés dans un premier temps le 30 mars pour définir une ligne de conduite sur le sujet photovoltaïque. Lors du lancement de l'étude de faisabilité, le kWh était racheté à l'E.S à

0,60 €. En janvier 2010, l'Etat décide de baisser le prix de rachat du kWh à 0,50€. Le 2 décembre, le moratoire tombe : tous les dossiers en cours d'instruction sont bloqués. Le bureau d'étude n'a cessé de relancer l'ES, sans aboutir. A ce jour, le prix d'achat du kWh est passé à 0,2885 €

Les trois communes ont décidé de ne pas se contenter de cette situation et de déposer un recours gracieux si les échanges avec l'ES n'aboutissent pas. Il y a un manque à gagner de 200 000 €

Après débat, l'ES ne dérogera pas au moratoire, mais propose des compensations autres (investissement contribuant à des économies d'énergie, dans la formation et l'accueil des stagiaires), que les maires refusent. Le Syndicat charge le SDEA d'établir et de transmettre à l'ES une liste de tous les projets pouvant être retenus (participation au financement des panneaux photovoltaïques, révision du tarif d'achat du courant, investissement sur la station). Le Syndicat attend la réponse de l'ES pour statuer sur la suite à donner.

Laurent DUFFNER intervient et précise que toutes les collectivités ont vu leurs dossiers bloqués à la différence des particuliers et qu'il convient de continuer à se battre.

2) Compte-rendu de l'adjudication de bois (11/03/2011)

RECETTES		DEPENSES	
Fond de coupe	3 140,00 €	Exploitation, abattage, débardage	2 928,52 €
Bois d'œuvre chêne	7 400,00 €	Honoraires ONF	956,80 €
Bois d'œuvre hêtre	1 227,28 €		
Total recettes	11 767,28 €	Total dépenses	3 885,32 €
<u>RECETTE NETTE : 7 881,96 €</u>			

20h45 : arrivée de Roland EINHART

3) Compte-rendu de la commission Fleurissement (16/03/2011) Commenté par J.G HUCK

L'ouvrier communal a été invité à la dernière commission fleurissement. Une étude pour un arrosage automatique du mur du presbytère est envisagée. Les conseillers sont en majorité opposés au projet d'accrocher des jardinières devant les fenêtres de la salle communale, car les jardinières représenteraient une barrière pour les piétons rue principale et devraient être constamment déplacées du côté de la place de l'église pour l'installation du chapiteau. De plus, vu les travaux de crépissage prévus cette année, le projet sera réétudié l'an prochain. Pour 2012, la commission envisage aussi d'agrémenter de fleurs la pelouse devant l'église, en y installant un bac ou une ancienne charrette pour servir de support.

Jean-Claude HUCK considère que ce n'est pas à la commune de se substituer aux particuliers pour fleurir davantage la commune. Toutefois, Pierre RUEL souligne que la commune a les moyens de suppléer à ce manque de fleurissement des privés et que c'est aussi son rôle.

Le Maire estime que pour une petite commune, le fleurissement est satisfaisant.

MEYER René et Juliette HEIDT, vu leur âge ne fleuriront plus les lieux publics. C'est l'ouvrier communal qui prendra le relais.

Jean-Georges HUCK invite tout le monde à assister à la cérémonie, conjointe cette année à la remise des médailles pour le don du sang, vendredi 15 avril.

4) Compte-rendu de la réunion SDEA (18/03/2011) Commenté par Pierre RUEL

Le Maire et les adjoints ont rencontré deux membres du SDEA pour discuter des conséquences d'un éventuel transfert complet des compétences « Eau ». Actuellement le transfert est partiel. La commune a gardé la facturation, le relevé des compteurs et des aspects administratifs tels que la réalisation du budget. Si ces compétences étaient transférées au SDEA :

- Le budget « eau » ne serait plus tenu par la commune, ni voté par le Conseil Municipal, mais dépendrait d'une comptabilité analytique au sein du SDEA. Dans ce contexte la dotation de la commune vers le budget « Eau » ne serait plus possible, mais la commune bénéficierait d'une « mutualisation des emprunts »; Ce n'est plus la commune qui emprunterait pour mettre le budget en équilibre, mais le SDEA, qui cumulerait l'ensemble des résultats de toutes les communes pour calculer le montant de l'emprunt global nécessaire. Les charges financières seraient répercutées proportionnellement au résultat du budget « Eau ».
- La question de la TVA serait simplifiée dans la mesure où le SDEA est assujéti à la TVA. Si nous décidions d'un transfert au 1^{er} janvier 2012, il faudrait opter pour la TVA au 1^{er} juillet 2011 afin de bénéficier du remboursement TVA sur les sommes versées à la ville de Rosheim pour le projet d'adduction d'eau.
- le coût de ce complément de transfert serait d'environ 1 500€/an pour le budget « Eau »
- une simulation des dépenses à venir et des budgets correspondants sur une période significative a été demandée au SDEA

Actuellement la majorité des communes ont opté pour un transfert complet.

Lors de la prochaine commission Finances, le 16 mai à 18h, le débat portera sur le prix de l'eau et le coût du transfert des compétences au SDEA.

5) Compte-rendu de la commission CCAS (28/03/2011) Commenté par Le Maire

Les membres du CCAS ont approuvé et arrêté le compte administratif 2010 (identique au compte de gestion) à un excédent de fonctionnement de 1 214,11 € et un excédent d'investissement de 27,12€.

Le budget primitif 2011 a été arrêté à la somme de 9 341,23€, soit 9 314,11€ en recettes et en dépenses de fonctionnement et 27,12€ en recettes et en dépenses d'investissement.

Les dépenses du CCAS servent en grande partie pour financer la fête de Noël. La journée anciens/enfants est reconduite cette année. Elle aura lieu le 4 mai à la salle associative. Au menu : pizzas et tartes flambées.

Une étude pour un service de portage de repas à domicile est en cours. (ABRAPA, traiteur, aide à la personne...)

6) Compte-rendu de la commission bâtiment (17/03/2011) Commenté par Le Maire

Les conseillers ont visité les chantiers en cours :

- Ancienne école : les travaux avancent bien. Un plancher métallique sera mis en place. Le marché est prêt pour la démolition des deux granges.
- École : les travaux d'assèchement des murs sont terminés. L'état d'humidité sera à contrôler dans quelques années. La garantie est décennale. A l'extérieur, les joints des pierres de taille restent à refaire.
- Salle associative : plusieurs devis ont été demandés pour changer la porte accordéon, dont un de l'entreprise qui a installé la porte.

Agnès HUBER intervient : il s'agit d'une erreur de conception au départ, il faudrait se retourner contre l'entreprise mais également les architectes pour engager leurs assurance.

Le Maire précise que même s'il s'agit d'une faute de l'architecte, la porte est aux normes DTU. Vu l'état irréparable de la porte, il faudra la changer et le recours juridique envers l'entreprise et/ou l'architecte sera long et l'issue incertaine

7) Compte-rendu conseil d'école (25/03/2011) Commenté par Claudine HUCK

Claudine HUCK reprend le point capital concernant les effectifs de l'école. On totalise 49 élèves pour toute l'école alors que le seuil de fermeture de classe est de 48 élèves. Pour la rentrée prochaine les trois niveaux seront maintenus, mais on manque toujours cruellement de nourrices dans le village. Le Maire a signé cinq dérogations en un an... La commune a déjà dépensé beaucoup d'énergie pour trouver des solutions. Claudine HUCK déplore la lenteur de la procédure pour devenir assistante maternelle, qui décourage souvent les candidates.

3. VOTE DES TAXES DIRECTES 2011 Commenté par Pierre RUEL

Pierre RUEL explique que suite à une nouvelle réforme fiscale, la commune percevra pour la première fois cette année de nouvelles ressources. Mais, étant donné que la réforme doit être neutre pour le budget communal, le bénéfice sera reversé au Fonds National de Garantie de ressources (FNGIR); la situation s'équilibrera à nouveau.

Concrètement, la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâti ont été distribuées différemment; ce qui se traduit par une transformation des taux. Le taux de la taxe foncière bâti reste inchangé.

Une nouvelle taxe C.F.E (Contribution Financière des Entreprises) apparaît sous forme de forfait.

Pour le contribuable, le montant de la taxe d'habitation reste inchangé (hormis l'évolution de la valeur locative), seule sa répartition est différente. La colonne « Département » est répartie entre la colonne « Commune » et la colonne « Communauté de communes ». La commune (86%) et l'intercommunalité récupèrent ce que touchait le Département.

Pour répondre à la question de Jean-Georges HUCK qui s'interroge sur le but de cette nouvelle réforme, Pierre RUEL indique qu'il s'agit de faire payer moins de taxes aux entreprises.

Dans ces conditions, les taux votés sont les mêmes qu'en 2010. Il faudra se renseigner pour l'an prochain, s'il est possible de diminuer une taxe par rapport aux autres.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES - 2011

Vu l'état portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'exercice 2011,

Entendu les explications du Maire, Philippe WANTZ et du rapporteur de la Commission des finances, Pierre RUEL,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

11 VOIX : POUR

2 VOIX : ABSTENTION

➤ **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2011 comme suit :

Taxes	Taux année 2010 recalculés après réforme	Taux année 2011	Bases	Taxes
Taxe d'habitation	22,04	22,04	826 500	182 161
Taxe foncière bâti	15,67	15,67	520 100	81 500
Taxe foncière non bâti	89,71	89,71	33 700	30 232
CFE	18,85	18,85	14 100	2 658
		TOTAL		296 551

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 *Commenté par Pierre RUEL*

22h15 : arrivée de Sébastien WISSER

La commission des Finances s'est réunie à trois reprises pour établir les budgets.

❖ BUDGET PRIMITIF 2011 - « COMMUNE »

Pierre RUEL annonce que suite à la réforme fiscale, il faut reporter sur les impôts et taxes environ 70 000 € qui seront reversés à l'état au titre de la F.N.G.I.R : Fonds national de garantie individuelle de ressources

Entendu les exposés de Pierre RUEL, rapporteur de la Commission des Finances, et après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2011 élaborées en Commission des Finances

Monsieur Philippe WANTZ, Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2011 de la Commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, Monsieur Philippe WANTZ après en avoir délibéré, à l'unanimité

➤ DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2011 de la commune à la somme de 1 267 205,73 € soit :

- FONCTIONNEMENT : 714 823,03 € en recettes et en dépenses
- INVESTISSEMENT : 552 382,70 € en recettes et en dépenses

❖ BUDGET PRIMITIF 2011 - « EAU »

Pierre RUEL présente le programme pluriannuel d'adduction d'eau avec la ville de Rosheim. D'après les montants annoncés par la DGS de la ville de Rosheim, en 2011 la commune devra s'acquitter d'un montant de 131 212,15 € à payer à Rosheim pour les années 2005 à 2010. Le budget « Eau » prend en compte cette dépense d'investissement sans recourir à l'emprunt. Pour les années 2011 et 2012 la commune aura 211 835,12 € à payer. Pierre RUEL rappelle qu'à ce jour, la commune n'a encore rien payé.

Entendu les exposés de Pierre RUEL, rapporteur de la Commission des Finances, et après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2011 élaborées en Commission des Finances

Monsieur Philippe WANTZ, Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2011 de l'eau.

Le Conseil Municipal sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, Monsieur Philippe WANTZ, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2011 de l'eau à la somme de :
301 469,34 € soit :

- FONCTIONNEMENT : 116 047,93 € en recettes et en dépenses
- INVESTISSEMENT : 185 421,41 € en recettes et en dépenses

❖ BUDGET PRIMITIF 2011 - « ASSAINISSEMENT »

Pierre RUEL explique que les budgets «Eau» et «Assainissement» devraient être autosuffisants, alors qu'aujourd'hui, la commune les alimente. Si les compétences sont transférées au SDEA, les dotations de la commune ne seront plus possibles.

Entendu les exposés de Pierre RUEL, rapporteur de la Commission des Finances, et après avoir délibéré sur les propositions de recettes et de dépenses pour l'année 2011 élaborées en Commission des Finances

Monsieur Philippe WANTZ, Maire présente au conseil le projet de budget primitif 2011 de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances et ayant entendu l'exposé du Maire, Monsieur Philippe WANTZ après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif 2011 de l'assainissement à la somme de 225 755,42 € soit :

- FONCTIONNEMENT : 100 308,89 € en recettes et en dépenses
- INVESTISSEMENT : 125 446,53 € en recettes et en dépenses

5. INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

L'indemnité au Receveur est calculée sur les montants du budget.

INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

Conformément à l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 relatif à l'octroi de l'indemnité de Conseil au Receveur Municipal,.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'attribuer, au Receveur municipal de ROSHEIM, le taux maximum de l'indemnité de Conseil.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7 622,45 premiers euros à raison de 3 ‰
- Sur les 22 867,35 euros suivants à raison de 2 ‰
- Sur les 30 489,80 euros suivants à raison de 1,50 ‰
- Sur les 60 979,61 euros suivants à raison de 1 ‰
- Sur les 106 714,31 euros suivants à raison de 0,75 ‰
- Sur les 152 499,02 euros suivants à raison de 0,50 ‰
- Sur les 228 673,53 euros suivants à raison de 0,25 ‰
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150. Cette indemnité se cumule avec l'indemnité allouée à l'occasion de la confection des documents budgétaires fixée par arrêté du 16 décembre 1983.

- IMPUTE la dépense au Compte 6225 de l'exercice en cours.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir,

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget primitif de chaque exercice.

6. SUBVENTION AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Rosenwiller est adhérente au Comité National d'Action Sociale pour l'ensemble de son personnel titulaire et stagiaire par le biais du Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr et qu'à cet effet elle verse le montant total de la subvention au dit Groupement.

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DÉCIDE de verser au Groupement d'Action Sociale du Bas-Rhin antenne de Barr une subvention à hauteur de 193,51 € par agent pour l'adhésion des agents en activité au Comité National d'Action Sociale,
- IMPUTE la dépense au C/65738 de l'exercice en cours

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS DE ROSENWILLER-
Année 2011-

VU le souhait de soutenir les différentes Associations de Rosenwiller
 Le Conseil Municipal, après en voir délibéré, décide à l'unanimité,

➤ D'ALLOUER, une subvention aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Subventions 2011	Rappel 2010	Rappel 2009
Amicale des donneurs de sang	200 €	200 €	200 €
Association sportive et culturelle	400 €	400 €	400 €
Amicale des sapeurs pompiers	700 €	700 €	700 €
Chorale Ste Cécile	200 €	200 €	200 €
Théâtre "S'bratschtalle Theater"	200 €	200 €	200 €
TOTAL	1 700 €	1 700 €	1 700 €

➤ D'OUVRIER, les crédits sur le compte 6574 du budget primitif 2011

Le Maire précise qu'il n'a eu aucune sollicitation particulière de l'une ou l'autre des associations mais qu'il est ouvert à toute demande, qui sera examinée. Il souligne que la commune met les bâtiments ainsi que le chauffage à disposition des associations en précisant que l'A.S.C.R payait ses consommations quand elle occupait les locaux de l'ancienne école.

8. FOYER BASSE-BRUCHE : GARANTIE POUR LE FINANCEMENT
DE LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE AU 39 RUE
PRINCIPALE *Commenté par le Maire*

Le Maire reprend ce point qui a été suspendu lors de la séance du 4 mars 2011. Il rappelle aux conseillers la requête du Foyer de la Basse-Bruche demandant à la commune de se porter garant pour le financement du prêt qu'il envisage de contracter pour l'opération d'acquisition et d'amélioration de 2 logements collectifs, au 39 rue Principale.

Le Maire précise que la même procédure avait déjà été suivie pour le presbytère et que toutes les communes solvables ont déjà adhéré. Il spécifie que 60 prêts ont été cautionnés par l'ensemble des communes. Une autre solution serait de prendre un garant autre (ex : la banque) mais cette solution occasionnerait des frais.

REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE
GARANTIE DE L'EMPRUNT POUR FINANCEMENT

VU l'acquisition de l'ancienne école, au 39 rue Principale, par le Foyer de la Basse-Bruche en vue de la réhabilitation en logements sociaux,

VU la demande de prêt sans financement formulée par le Foyer de la Basse-Bruche en date du 11 février, pour garantir l'emprunt de 208 600 € qu'il envisage de contracter pour le financement de l'opération d'acquisition amélioration de 2 logements collectifs, au 39 rue Principale,

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales

VU l'article 2298 du Code Civil ;

Après explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère ,

13 VOIX : POUR

1 VOIX : NON

Article 1 : La commune accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 208 600 € souscrit par le Foyer de la Basse-Bruche auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt PLUS est destiné à financer l'opération d'acquisition et d'amélioration de 2 logements collectifs, situés 39, rue Principale à Rosenwiller.

Article 2 : les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 208 600 €
- Durée totale du prêt : 39 ans
- Différé d'amortissement : aucun
- Périodicité des échéances : annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60pdb
- Taux annuel de progressivité : 0%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Article 3: La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Foyer de la Basse-Bruche, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Foyer de la Basse-Bruche pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : le Conseil Municipal autorise la Maire à intervenir au contrat du prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

9. CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN PEINTURE DE LA SALLE COMMUNALE

Sur la base d'un descriptif commun, le Maire a rencontré quatre entreprises de peinture du canton et environs. Il présente un tableau récapitulatif détaillant les prestations de chacun. Les conseillers optent pour un crépi taloché et choisissent l'entreprise FISCHER de Rosheim qui propose le délai le plus proche : fin mai. Reste à se décider pour la teinte. Une fresque, dont il faudra définir l'espace, sera peinte à la place de l'ancienne porte, rue principale.
Le nom de la salle sera indiqué sur le bâtiment : Salle Communale

CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LA MISE EN PEINTURE DES FACADES DE LA SALLE COMMUNALE

- VU la nécessité de repeindre les façades extérieures de la salle communale ;
- VU les différents devis demandés pour la rénovation des façades ;
- VU les différentes explications concernant les différentes offres ;
- VU la volonté du Conseil Municipal de réaliser les travaux avant l'été ;

Entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIE les travaux de mise en peinture des façades de la salle communale, à l'entreprise PEINTURE FISCHER de Rosheim pour un montant de 18 670,00€ HT, soit 22 329,32€ TTC
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents à intervenir.
- OUVRE les crédits nécessaires au budget primitif

10. DIVERS

- Prochaines dates :
 - mardi 19 avril à 20 h : commission urbanisme élargie (suite à l'avis du Syndicat mixte et du Bureau d'étude du lundi 18/04 9h)
 - mercredi 18 mai à 20h : prochain Conseil Municipal centré sur la modification du POS
 - date à définir pour la Commission d'Appel d'Offres (Groupement de commandes avec Rosheim pour l'aménagement de la route de Grendelbruch)

dimanche 29 mai : inauguration du City Stade par le Club des Jeunes

• **Courriers :**

- Association de chasse B.E.R : sollicite le Conseil Municipal pour l'agrément d'un nouveau membre en remplacement d'un membre démissionnaire.
—> La commission chasse se réunira en fin de séance pour donner son avis.
- CCCR : Madame HAACKE, coordinatrice petite-enfance, enfance et jeunesse propose de présenter aux conseillers municipaux ainsi qu'aux membre du CCAS l'organisation et les projets figurant au nouveau CTJ (Contrat de Territoire pour la Jeunesse)
—> La rencontre pourrait se faire vers 19h avant un prochain Conseil Municipal. A définir avec Mme HAACKE.

• **urbanisme**

Depuis le 15 janvier 2011, nos interlocuteurs au sein de la DDT ont changé, car les dossiers sont instruits à Strasbourg et non plus à WASSELONNE.

PC 067 410 10 C008	M. ERNST / Mme KUBLER	Extension de la maison monofamille	ACCORDE
--------------------	-----------------------	------------------------------------	---------

DP 067 410 11 C0006	M.PEPITONE	Construction d'une véranda	EN COURS
DP 067 410 11 C0007	M. SCHWIGK	Extension de la toiture	EN COURS
DP 067 410 11 C0008	M. GALLIOT	Ravalement façade à l'identique	EN COURS

Le Maire signale que lors du passage des techniciens de la DDT pour contrôler les nouvelles constructions rue des Pins, ils ont constaté que des modifications ont été apportées sur un bâtiment existant en changement de destination. Un courrier a été envoyé au propriétaire pour lui demander de régulariser sa situation.

• **Divers**

- CHEMIN DU LOSSERES : Le Notaire propose un rendez-vous commun de signature à la Mairie le vendredi 15 avril. Le chemin devrait être refait courant Mai. La réflexion concernant la mise en enrobé d'une partie de la route de Gresswiller est également ouverte, au-delà de l'aspect faisabilité technique c'est le conseil municipal qui devra décider la mise de enrobé ou non.
- LPO : La LPO sollicite la commune pour le prêt d'une salle communale pour accueillir la rencontre annuelle des centres de Soins pour la Ligue de Protection des Oiseaux en janvier prochain. Sept centres de soins vont se réunir pour faire le point sur les méthodes de soins. Les vingt personnes accueillies devraient être logées dans des gîtes de la commune.
—> Les conseillers sont d'accord pour louer la salle associative gratuitement.
- MAIRIE : Pierre RUEL annonce l'achat d'un ordinateur portable pour le secrétariat de la Mairie.
- GTMSO : le Groupement du Mont Sainte Odile s'est réuni le 07/04 pour élire un nouveau bureau. Daniel DEGRIMA, Maire de Mollkirch et Vice-Président de la CCCR en charge notamment du tourisme, succède à Geneviève DURRENBACH à la présidence.
CEREMONIE DU 8 MAI : La cérémonie aura lieu en même temps que l'apéritif concert des pompiers à 18h
- SICTOMME : (22/03/2011) Michel EINHART annonce que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 3 414 295€. Le budget primitif est équilibré à 12 910 000€.

- Le volume des ordures ménagères a baissé de 3,39% par rapport à 2009.
 - A l'entrée de la déchetterie, un portique a été installé à 2,20m de haut pour donner priorité aux particuliers
 - Audrey GUIDON, l'ambassadrice du tri se propose de faire des interventions dans les écoles pour sensibiliser les enfants —► A voir avec la Directrice
 - Un autocollant peut être collé sur les poubelles gênant le passage du ramassage des ordures ou sur un bac mal trié
-
- Jean-Claude HUCK : remercie les personnes ayant participé au décaissement des bas côtés le long des chemins communaux.
 - Laurent DUFFNER : signale que de la terre est disponible —► Faire un affichage

Fin de la séance : 23h50